

## COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU BASSIN VERSANT DU GAPEAU

### COMPTE RENDU DE REUNION SÉANCE DE LA CLE DU JEUDI 10 JUIN 2021 À CARNOULES À 10H00

Date de la convocation : Le 27 mai 2021

Nombre de représentants de la commission : 40  
Présents : 26  
Pouvoirs : 9  
Absents excusés : 5

L'an deux mille vingt et un le 10 juin, la Commission Locale de l'Eau du bassin versant du Gapeau s'est réunie Salle Daumier, à Carnoules, pour sa séance.

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

- *Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux :*

Madame Véronique BACCINO – Conseil départemental du Var  
Madame Isabelle MONFORT – Métropole Toulon - Provence - Méditerranée  
Monsieur Jean-Martin GUISIANO – Communauté d'agglomération Provence Verte  
Monsieur Philippe LAURERI – Communauté de communes de la Vallée du Gapeau  
Monsieur Jean-Bernard KISTON - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures  
Monsieur Christian DAVID - Communauté de communes Cœur du Var  
Monsieur Roger ANOT – Commune de Belgentier  
Monsieur Michel ARMANDI – Commune de Collobrières  
Madame Catherine ALTARE – Commune de Puget Ville  
Monsieur Ludovic ESTAMPE – Commune de Solliès-Toucas  
Monsieur Michel NOIROT – Commune de Solliès-Ville  
Monsieur Patrick MARTINELLI – Syndicat Mixte du Bassin versant du Gapeau

- *Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :*

Madame Marine RENARD –Chambre d'agriculture du Var  
Monsieur Olivier CAVALLO –Chambre de commerce et d'industrie du Var  
Madame Colette RICHARD –CIL « les résidents des quartiers Est de Hyères »  
Monsieur Franck CHAUVET –Fédération Hydraulique du Var  
Monsieur Louis FONTICELLI –Fédération du Var pour la pêche et la protection du milieu aquatique  
Madame Josette FAYS – Association Var Inondation Ecologisme  
Monsieur Daniel PEUVRIER – AVSANE  
Madame Mélanie KLOBB – CIL de la Vallée de Sauvebonne  
Monsieur Alain CATUREGLI – Syndicat Agricole et Horticole Hyères  
Madame Isabelle MAURY – Société du Canal de Provence

- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics intéressés :**

Monsieur Vincent CHERY – représentant de la Préfecture

Madame Chantal REYNAUD – représentant la DDTM

Madame Sophie LASNIER – représentant de l'AERMC

Monsieur Michel NIVEAU – Représentant de l'OFB

**POUVOIRS :**

Monsieur François DE CANSON – Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur à Patrick MARTINELLI

Monsieur Eric GIRARDO - Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Christian DAVID

Monsieur Christian SIMON – Métropole Toulon - Provence – Méditerranée à Isabelle MONFORT

Madame Hélène VERDUYN - Communauté d'agglomération Sud-Sainte-Baume à Jean-Bernard KISTON

Monsieur Yves PALMIERI - Communauté de communes de la Vallée du Gapeau à Philippe LAURERI

Monsieur Christian OLLIVIER – Parc régional de la Sainte-Baume à Roger ANOT

Madame la directrice de la DREAL PACA à la DDTM du Var

Monsieur le délégué de l'ARS PACA à l'AERMC

Monsieur le directeur du parc national de Port-Cros à l'OFB

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES :**

Monsieur Bernard MOUTTET - Communauté de communes Méditerranée Porte des Maures

Monsieur Fernand BRUN – Commune de Pignans

Madame la président de l'association UFC QUE CHOISIR

Monsieur le Préfet coordonnateur de bassin Rhône méditerranée

Monsieur le délégué militaire départemental

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

A l'UNANIMITE : 26+ 9 voix pour, Monsieur Philippe LAURERI, est désigné en qualité de secrétaire de séance

M. MARTINELLI, Président sortant de la CLE, ouvre la séance à 10h00. Il remercie Monsieur Le Maire de Carnoules pour l'accueil de la séance de la Commission.

M. DAVID précise qu'il est heureux que la réunion puisse se tenir sur sa commune. Il rappelle l'enjeu lié aux prélèvements d'eau potable sur sa commune. Jusqu'en 2017, l'eau prélevée par la SCP permettait d'alimenter la commune de la Seyne sur Mer. Depuis, arrêté, l'eau est revenue en abondance dans le cours d'eau. Afin de préserver les milieux, sa volonté est qu'il ne puisse plus y avoir un prélèvement de cet ordre.

M. CHERY excuse l'absence de Monsieur Le Préfet, retenu par d'autres obligations. Il félicite la tenue de cette nouvelle Commission suite à son renouvellement par le Préfet le 13 avril dernier.

M. MARTINELLI fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

**N°01-2021 : ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU.**

Vu l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant du Gapeau du 13 avril 2021

Vu l'article 6 des règles de fonctionnement de la CLE précisant que le Président est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, lors de la première réunion constitutive de la commission et doit appartenir à ce même collège.

Le scrutin se fait soit à main levée ou bien à bulletins secrets, majoritaire à deux tours à la demande d'au moins un tiers des membres présents. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président conduit la procédure d'élaboration du projet de SAGE par la CLE. Il fixe les dates et les ordres du jour des séances de la CLE, la représente ou désigne des délégués pour la représenter dans tous les organismes extérieurs au SAGE, signe tous les documents officiels et engage la CLE. Il est assisté pour cette mission par un bureau.

Le président fait appel à candidature pour le poste de président.

**Monsieur Patrick MARTINELLI** – Syndicat Mixte du Bassin Versant du Gapeau se présente à ce poste.

**A obtenu :**

**Monsieur Patrick MARTINELLI : 18 voix (12 + 6 au titre des pouvoirs)**

**Monsieur Patrick MARTINELLI, à l'unanimité, est élu Président de la Commission Locale de l'Eau.**

Fait à PIERREFEU-DU-VAR et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

**LE PRÉSIDENT**

**DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**Patrick MARTINELLI**

Visa Préfecture du Var :

Publication :

